



## Synthèse des observations du public

### **Projet d'arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2210-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 30 avril 2019 au 22 mai 2019 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/arrete-relatif-aux-prescriptions-generales-a1946.html>

#### *Nombre et nature des observations reçues :*

316 contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

Sur ces 316 contributions :

- 1 contribution est défavorable à la réforme entreprise.
- 315 contributions saluent l'initiative de mise en place d'abattoir mobile ou avancent que la mesure ne va pas assez loin et sont force de propositions.

#### *Synthèse des modifications demandées :*

La plupart des contributions portaient sur l'intérêt de la mise en place d'un régime particuliers pour les abattoirs mobiles, qui favorisent les circuits courts et valorisent le travail des éleveurs. De plus, cette activité permet d'améliorer le bien-être animal en limitant le transport d'animaux vivants sur de grandes distances.

Différentes propositions de modification du projet ont été faites :

- Réduire la distance de 50m à 30m entre l'installation et les bâtiment des tiers.
- Préciser l'absence de nécessité d'une aire bétonnée au sol, sous les camions d'abattage.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

Fait à la défense, le 27/05/2019

*Annexe : observations du public dont il a été tenu compte.*

Copier colle des observations prises en compte